



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

AFP

Question écrite n° 62205

## Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les activités de l'Agence France Presse à l'échelon régional. En effet, selon les termes de l'article 1er de la loi du 10 janvier 1957 définissant le statut particulier de l'organisme, l'AFP a pour mission « de rechercher tant en France qu'à l'étranger les éléments d'une information complète et objective » et de les « mettre à la disposition des usagers ». Or, il apparaît aujourd'hui, quelques années après la fermeture de plusieurs de ses antennes régionales pour cause de redéploiement de moyens, qu'une partie du territoire français ne bénéficierait plus des mêmes services assurés autrefois par l'agence de manière stricte et rigoureuse. Ainsi par exemple, il est regrettable de constater que l'actualité économique, politique et sociale de l'aire urbaine de Limoges n'est plus couverte convenablement, c'est-à-dire de manière permanente et complète. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement ne pourrait pas rappeler au président de l'AFP ses responsabilités en matière d'information des populations de certains territoires nationaux qu'il semble négliger.

## Texte de la réponse

Disposant d'un réseau mondial couvrant 165 pays, l'AFP garantit une qualité éditoriale qui fait la réputation de l'agence depuis 1835. À l'échelle française, l'AFP bénéficie également d'une couverture importante, puisqu'elle dispose de bureaux dans les métropoles régionales (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg et Toulouse), lui permettant ainsi d'être au plus près de l'information locale. Dans cette perspective, la mission de l'AFP consiste à couvrir l'actualité régionale et locale d'intérêt national et international. Bien qu'ayant fermé en juin 2002 son bureau de Limoges dans le cadre d'un redéploiement de ses effectifs, qui l'a, par ailleurs, conduite à ouvrir un poste à Brive-la-Gaillarde (distante de 96 kilomètres), l'agence continue d'y exercer ses services. Aussi a-t-elle diffusé, pour le seul mois d'août 2006, 18 dépêches de Limoges, portant sur divers sujets ayant trait aux domaines du sport, de l'économie, de la politique, des informations sociales et de l'environnement. L'ensemble de ces dépêches a été diffusé à ses clients régionaux et nationaux. Plusieurs de ces dépêches ont, par ailleurs, alimenté les fils européens de l'agence.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rodet](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62205

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 avril 2005, page 3609

**Réponse publiée le** : 3 octobre 2006, page 10332